

Horizons 2020

Avec le printemps revient le temps du budget.

Les premières graines de celui de Saint-Symphorien-d'Ozon ont été plantées à l'automne.

Il a bien poussé durant l'hiver, grâce au labeur des agents et des élus, qui l'ont irrigué au long d'un chemin composé de multiples étapes, pour proposer en ce mois de mars un bel arbre financier, droit et bien équilibré, doté d'un tronc ferme et de deux branches majeures, la section d'exploitation et ses 7 447 245 Euros, celle d'investissement et ses 9 142 782 Euros.

Ces sommes permettront pour la première de faire fonctionner nos services publics, pour la seconde de donner naissance ou faire croître de nombreux projets, les plus coûteux étant ceux de l'urbanisme avec le lancement imminent des travaux de l'école et du restaurant scolaire des Marais, la rénovation énergétique de nos bâtiments, l'étude et le chantier de la maison médicale.

Ces projets sont aussi les plus visibles pour vous. Cependant de nombreux autres investissements traduisent les choix qui ont été effectués par vos représentants en matière de cadre de vie, de vidéoprotection, de culture, d'informatique..., chacun chiffré avec attention.

Plus que jamais en effet la conjoncture inflationniste exige une grande vigilance sur nos dépenses de fonctionnement, car en matière de finances publiques c'est l'excédent dégagé sur ces coûts qui constitue les capacités d'investissement. Or cette année l'énergie aspirera 200 000 Euros supplémentaires, les dépenses de personnel 100 000 Euros du fait de la revalorisation bien normale du traitement de nos presque cent agents.

Le 13 février, outre le budget 2024 de la Ville, ont été prises plusieurs autres délibérations : l'une au titre du compte de gestion 2023, qui statue sur les opérations effectuées au cours de l'année passée, une autre au titre du compte administratif, qui prend acte du résultat, et une troisième qui décide de son affectation.

Enfin, malgré le contexte et au contraire de certaines communes de la CCPO nous avons voté le maintien du taux des impositions locales : 11,95 % pour les résidences secondaires et autres (pour rappel la taxe sur l'habitation principale a été supprimée), 26,79 % pour les propriétés bâties et 47,11 % pour les propriétés non bâties.

Nous souhaitons au terme de cette tribune vous remercier : le consentement à l'impôt est une nécessité démocratique. Le vôtre contribue à la bonne santé des finances de notre commune, il nous permet de continuer à l'embellir et de vous servir le mieux possible.

Ozon l'Avenir

Lors du dernier débat d'orientation budgétaire et lors du vote du budget, vos élus Ozon l'Avenir ont questionné la pertinence d'avoir deux projets de création de maison médicale dans la commune. Le premier projet se situe dans l'actuelle maison des associations avec un financement municipal dont le remboursement, par les loyers des futurs personnels de santé, reste très hypothétique. Le second est un projet plus ambitieux, sur fonds privés, intégrant une maison médicale mais également l'ALGED, une résidence senior ainsi que des logements collectifs et individuels. Ce dernier projet nous apparaît plus prioritaire et surtout moins risqué pour les finances de la commune. L'achat – quasi inévitable – et la réhabilitation de l'ancien bâtiment du Crédit Agricole, quai Hector Berlioz, pour créer une maison médicale de centre-bourg, incluant l'actuel cabinet de dentiste, seraient sûrement moins coûteux.

La création d'une nouvelle maison des associations demeure toujours aussi incertaine. C'est pourquoi nous restons vigilants sur la politique de la majorité en matière de vie associative et rappelons la nécessaire concertation concernant la future implantation de ce local.

Nous portons cette même vigilance sur le dimensionnement des infrastructures de la commune au regard de l'accroissement prévisionnel de la population. Les logements se multiplient et la population se rajeunit, de nouvelles places en crèche, un relais de petite enfance, de nouveaux espaces périscolaires... devraient être envisagés sur le moyen terme pour anticiper les besoins des Symphorinois.

La réunion publique sur la nouvelle école des marais est symptomatique du fonctionnement de la majorité : elle informe – avec réticence – de ses projets mais se trouve vite gênée au moindre commentaire de nos concitoyens.

Nous croyons au contraire en la force du collectif pour construire ensemble notre avenir commun. C'est pourquoi, dès le mois prochain, nous vous donnerons la parole, sur notre site internet, pour donner un nouveau souffle à la démocratie locale. Une parole libre, respectueuse et ouverte sur les projets dont notre commune a tant besoin. Nous comptons sur vous. Rendez-vous sur ozonlavenir.fr.